



Conseil économique et social

Provisoire

Distr. restreinte
4 septembre 2007
Français
Original: anglais

Session de fond de 1998

Compte rendu analytique provisoire de la 43^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 27 juillet 1998, à 15 heures

Président : M. Chowdhury (Vice-Président) (Bangladesh)

Sommaire

Application des résolutions 50/227 et 52/12 B de l'Assemblée Générale

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.



La séance est ouverte à 15 h 15.

Application des résolutions 50/227 et 52/12 B de l'Assemblée générale (suite)

1. **M. Desai** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) note que les partenariats entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods ont été récemment renforcés, comme en témoigne le rôle de coordination et d'appui joué par ces dernières lors des conférences organisées par les Nations Unies. L'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale se sont employées à appuyer le processus de prise de décisions intergouvernemental, à promouvoir la coopération et à renforcer l'efficacité. Le soutien apporté par la Banque au financement du processus de développement se traduit par un climat de coopération dont l'intervenant espère qu'il se maintiendra.

2. **M. Ahmed** (Administrateur associé, Programme des Nations Unies pour le développement) souligne que le rapport du Secrétaire général sur l'examen de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods (E/1998/61) a présenté un certain nombre de recommandations spécifiques sur la manière dont ces institutions pourraient s'épauler mutuellement dans le cadre des priorités fixées par leurs États membres respectifs. Le rapport se veut prospectif et étudie les moyens de renforcer les partenariats existants et de mieux répondre aux besoins des pays bénéficiaires de l'appui. Le contexte de la coopération future demeurera marqué par la nécessité de répondre aux besoins de chaque pays et de tenir compte d'une façon générale des priorités et objectifs nationaux. À cet égard, l'intervenant tient à mettre en exergue certaines des principales conclusions de l'examen en question.

3. Premièrement, chacun des domaines mentionnés dans la résolution 50/227 a déjà donné lieu à une collaboration importante, laquelle mérite d'être mieux reconnue : l'application des décisions des conférences des Nations Unies, la collecte et la diffusion des données, des analyses et des rapports, l'utilisation des ressources existantes dans la transition des secours d'urgence au redressement économique et au développement, la fourniture d'une assistance technique sur le terrain, les consultations au niveau intergouvernemental et à l'échelon des sièges et le débat politique. Deuxièmement, les différents mandats et règlements

des institutions de Bretton Woods et des organes de l'Organisation des Nations Unies enrichissent l'appui aux politiques et programmes au niveau des pays dans les différents aspects du développement économique et social. Il s'agit donc pour ces institutions et organes de rechercher un accord global sur les objectifs stratégiques et de comprendre qu'ils visent tous à atteindre les mêmes buts tout en maintenant une salubre diversité dans leurs démarches et choix politiques. Troisièmement, s'il importe de traiter et d'arrêter au niveau des sièges la politique mondiale et les questions opérationnelles, il est souvent préférable d'organiser la coordination au niveau des pays pour faire suite à des demandes précises des gouvernements. Il ne fait aucun doute que la décentralisation du pouvoir de prise de décision et des personnels l'Organisation des Nations Unies qui en sont chargés renforcera encore la coopération engagée au niveau des pays. De leur côté, les gouvernements pourraient maximiser les avantages procurés par les programmes d'assistance en encourageant, voire en exigeant une coopération. Enfin, le resserrement des liens entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods devrait être fondé sur la création de partenariats stratégiques exploitant les atouts de chaque organisation, tenant compte des objectifs communs et tirant parti des réalisations existantes. Ces partenariats stratégiques pourraient également prendre en considération le renforcement des capacités, qui consolide l'appropriation nationale des politiques et implique toutes les parties prenantes.

4. Le rapport s'achève sur un ensemble de 17 recommandations concrètes concernant le renforcement de la collaboration aux niveaux international et national, en soulignant les initiatives communes qui pourraient être lancées sans nécessiter la mise en place de nouveaux mécanismes de coordination complexes et qui contribueraient à la création d'un partenariat constructif et productif au service des pays bénéficiaires. Le Conseil pourra prendre acte des progrès accomplis par la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods et encourager la poursuite de cette collaboration dans le droit-fil des recommandations.

5. **M. Sfeir-Younis** (Représentant spécial de la Banque mondiale) dit que la Banque a montré qu'elle est fermement attachée à la coopération et la collaboration avec le Conseil en participant à chacune des sessions qu'il tient depuis 1997 et en poursuivant sa collaboration directe avec la Deuxième Commission de

l'Assemblée générale sur les questions concernant le financement du développement. L'intervenant fait observer que la Banque a également participé à la réunion du 18 avril du Conseil qui, à son sens, a été un événement marquant et un grand succès.

6. La Banque mondiale respecte et apprécie l'activité du Conseil et envisage de diffuser beaucoup plus largement les conclusions du Conseil à tous les niveaux du processus décisionnel au sein de la Banque. À cet égard, il est donné suite à la plupart des recommandations de l'examen conjoint, ce qui permet de se concentrer plus facilement sur un grand nombre des questions liées à la coopération traitées par le Conseil.

7. L'intervenant souscrit aux 17 recommandations issues de l'examen conjoint, lesquelles devraient améliorer l'efficacité du développement au niveau des pays. La Banque a communiqué ses vues sur la quasi-totalité des recommandations au Conseil, dans la série de séminaires et en participant aux travaux des Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale. Elle a également participé, au mois de décembre précédent, à l'atelier organisé par l'Organisation des Nations Unies à Turin sur le thème de l'application des décisions des conférences internationales, qui a aidé à mieux comprendre les vues des services de l'ONU et des coordonnateurs résidents. Dans le prolongement de cette activité, la Banque a été invitée à prendre la parole lors du séminaire d'orientation organisé à l'intention des coordonnateurs résidents à la fin de septembre 1997.

8. L'application efficace des recommandations implique l'acceptation de trois principes fondamentaux. Premièrement, les accords de coopération doivent tenir compte des priorités et besoins réels des pays bénéficiaires. Deuxièmement, étant donné que les coûts de la coopération sont à la charge des pays eux-mêmes, la Banque et l'Organisation des Nations Unies doivent, en leur qualité d'administratrices de ces ressources, veiller à ce que cette coopération soit rentable, maximise l'avantage comparatif et respecte la diversité des mandats dans le cadre d'un ensemble d'objectifs communs. Cette diversité est indispensable à la réalisation des objectifs du développement, offre une assurance importante contre une approche universelle et constitue l'élément principal d'un dialogue salubre et du respect du point de vue d'autrui. Il importe de bien saisir le caractère essentiel du rôle joué par le mandat de chaque organisation dans l'amélioration de l'efficacité du processus de développement. Troisièmement, il

convient de réorienter les systèmes de valeurs dans un sens conforme aux réalités du nouveau millénaire lorsque l'on définit les différents modes de coopération; les réalités économiques auxquelles les pays en développement sont confrontés ne peuvent être méconnues et les formes nouvelles de coopération doivent tenir compte des systèmes de valeurs économiques et financières ainsi que des valeurs politiques, culturelles, sociales, morales et spirituelles.

9. L'intervenant est fermement convaincu que, dans la plupart des domaines, la coopération est bel et bien efficace; les tensions et problèmes créés par les ajustements interinstitutionnels sont une condition nécessaire et doivent être pleinement assumés en reconnaissance du fait que le paradigme du développement connaît une mutation profonde, mutation qui contraint toutes les institutions s'occupant de développement à s'adapter d'une façon intégrée et dynamique. En dernière analyse, les éléments les plus essentiels d'une coopération efficace sont la capacité de donner des impulsions et la confiance mutuelle; la technologie, les rapports et les réunions n'acquièrent leur véritable signification que lorsque le facteur humain est au centre des préoccupations.

10. **M. Khan** (Administrateur chargé du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination) dit que le Conseil a bien progressé dans le renforcement de l'efficacité de ses méthodes de travail.

11. Pour la première fois, afin de renforcer son rôle de contrôle et de direction, le Bureau a tenu des réunions conjointes avec les bureaux et les secrétariats des commissions techniques. Pour assurer l'application par le système des Nations Unies des textes présentés par le Conseil, les conclusions concertées du débat de haut niveau et du débat consacré aux questions de coordination pour 1997 ont été transmises à toutes les commissions techniques et aux institutions spécialisées, fonds et programmes. Aux fins de la session de fond de juillet 1998, le Bureau a institué la pratique de l'adoption d'un texte à l'issue de chaque débat : par exemple, un communiqué ministériel conjoint a, pour la première fois, été adopté par le Conseil à l'issue du débat de haut niveau. La réunion spéciale de haut niveau tenue le 18 avril 1998 avec les institutions de Bretton Woods, au cours de laquelle les besoins de développement à long terme ont occupé une place aussi importante que la stabilité financière et monétaire du moment et à court terme, a fait ressortir l'avantage dont jouit le Conseil en sa qualité d'instance

d'élaboration d'une conception intégrée des aspects sociaux et économiques des politiques.

12. Lors de sa session de mai, le Conseil a tenu son premier débat consacré aux questions humanitaires, établissant ainsi son rôle de supervision dans ce domaine important. L'examen des organes subsidiaires du Conseil a débouché sur un accord portant sur des mesures spécifiques de rationalisation et d'amélioration des méthodes de travail de ces organes et a permis de faire un grand pas dans l'obtention des résultats souhaités.

13. Le Conseil a également cherché à améliorer la communication avec les commissions régionales, et les secrétariats exécutifs de ces commissions ont été invités à New York à participer à des réunions d'information informelles au sujet du processus de réforme de leurs commissions respectives. Il a resserré ses liens avec le Comité administration de coordination (CAC).

14. À la suite des consultations officieuses tenues sur l'organisation et les méthodes de travail du Conseil, il a été décidé de repousser à une date ultérieure l'examen de la question de la tenue des différents débats à des dates différentes, compte tenu de l'expérience tirée de 1998. En ce qui concerne les fonctions de direction et de contrôle du Conseil, il y aura lieu de revoir l'organisation du débat général. Peut-être devrait-il être principalement axé sur les directives à fournir aux organes subsidiaires, en accordant davantage d'attention aux liens à établir entre leurs rapports. On s'y est essayé en dégageant les liens existant entre les documents établis par les commissions techniques. Le débat consacré aux questions opérationnelles est bien organisé et fonctionne correctement, mais la fourniture de directives sur les questions intersectorielles, y compris celle des ressources, ne répond pas encore aux attentes. En revanche, un consensus a été obtenu sur un projet de résolution relatif aux nouveaux arrangements en matière de communication d'informations par les fonds et programmes, lequel devrait permettre au Conseil de progresser encore dans cette voie. Le Conseil doit examiner plus avant sa coopération avec les institutions spécialisées compte tenu de faits positifs récents tels que les débats d'experts et les équipes spéciales chargées du suivi des conférences mondiales.

15. L'intervenant fait observer que le rapport du Secrétaire général contient un certain nombre de recom-

mandations visant à promouvoir le processus de revitalisation et il souligne que le Secrétariat est fermement résolu à soutenir les travaux du Conseil.

16. **Mme Singgih** (Observatrice de l'Indonésie), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe des 77 et la Chine se rendent compte qu'il importe de poursuivre l'examen approfondi de certaines des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général (E/1998/61) dans les domaines de coopération relevant de la compétence des institutions de Bretton Woods.

17. La réunion de haut niveau tenue entre le Conseil et les institutions de Bretton Woods en avril a montré la valeur du rôle de coordination joué par le Conseil dans le traitement des questions économiques fondamentales; la récente crise économique asiatique, par exemple, a fait mieux comprendre la nécessité de solutions mondiales à ce type de problèmes. La délégation indonésienne est donc d'avis que, puisque la résolution 50/227 de l'Assemblée générale prescrit clairement la tenue périodique de réunions de ce type, il convient d'encourager leur organisation.

18. **M. Manz** (Observateur de l'Autriche), s'exprimant au nom de l'Union européenne et des pays associés que sont la Bulgarie, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie, dit que l'Union européenne considère que la prolifération des organes subsidiaires du Conseil économique et social a affaibli le rôle du Conseil en tant qu'instrument d'orientation et de coordination générales. Elle attache donc beaucoup d'importance au processus d'examen prescrit par les résolutions 50/227 et 52/12B.

19. L'Union européenne se félicite de la rationalisation des quatre organes prioritaires du Conseil et espère que les recommandations garantiront une meilleure utilisation du potentiel des commissions techniques chargées du suivi des conférences organisées par les Nations Unies en axant leurs activités sur l'application des résultats des conférences et suivant les progrès accomplis. Le processus d'examen devrait être finalisé aussitôt que possible et une évaluation de l'efficacité des nouveaux arrangements devrait être réalisée en 2001.

20. L'application de la résolution 50/227 a progressé, mais le nombre des résolutions de la Deuxième Commission devrait être encore réduit et les méthodes de

travail de la Commission révisées; les procédures en matière de rapports doivent être simplifiées, et l'ordre du jour du débat général du Conseil économique et social doit être rationalisé.

21. L'Union européenne attache une importance particulière à une collaboration étroite entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods au Siège et, en particulier, sur le terrain. Cette collaboration doit tenir compte des compétences de chaque entité et tirer pleinement parti de ses avantages comparatifs.

22. S'agissant des dividendes pour le développement, l'Union européenne se félicite de l'intention d'utiliser les fonds aux fins de programmes axés sur les questions mondiales, interrégionales et régionales et visant plus particulièrement à aider les pays en développement à s'acquitter des obligations découlant des conférences des Nations Unies. Toutefois, les activités devraient être durables, bien conçues et conformes à une approche privilégiant les initiatives partant de la base.

23. **M. Shen Guofang** (Chine) appelle l'attention sur certains éléments de l'examen de ses organes subsidiaires auquel procède le Conseil, notant que si des progrès satisfaisants ont été accomplis dans le renforcement de l'efficacité de ces organes, il faut du temps pour évaluer les nouvelles réformes une fois qu'elles ont été mises en place. L'intervenant souligne toutefois qu'en l'absence de ressources suffisantes, aucun plan de réforme ne peut réaliser l'objectif de revitalisation du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social.

24. **M. Kolby** (Observateur de la Norvège) dit que la concrétisation des mandats issus des conférences mondiales sous la forme d'activités opérationnelles en coopération avec les États Membres représente un défi majeur pour le système des Nations Unies. Le renforcement de la cohérence et de la coordination au sein de ce système en consoliderait l'utilité et l'impact.

25. L'importance accrue accordée au dialogue dans le cadre des délibérations du Conseil facilite la concorde de vues et, associée à la place de plus en plus grande faite aux questions intersectorielles et au suivi des conférences mondiales, contribue à renforcer le rôle du Conseil en matière de coordination. Il y a également lieu de se féliciter du développement du dialogue politique avec les institutions de Bretton Woods, mais la coopération avec ces institutions au niveau des pays peut encore être renforcée.

26. L'inclusion d'un débat consacré aux questions humanitaires dans la session de fond du Conseil montre qu'il considère que l'utilité et l'impact du système des Nations Unies sont liés aux efforts qu'il consacre au traitement des questions mondiales qui préoccupent toutes les populations. Néanmoins, la capacité du système de traiter les questions principales dans les domaines social et économique doit être renforcée. Il s'agit de resserrer encore les liens existant entre les travaux des Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale. Le Conseil devrait être habilité à s'acquitter de son rôle de coordination à la faveur de mesures telles que l'amélioration de la communication d'informations et il y a lieu de resserrer les liens entre les fonds et programmes et les institutions spécialisées ainsi que les institutions de Bretton Woods. Enfin, des activités de pays plus cohérentes devraient s'appuyer sur une approche thématique, et la création du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement sont des mesures importantes pour promouvoir cette approche.

27. La raison d'être de la réforme et de l'amélioration du système des Nations Unies dans les domaines économique et social est d'en renforcer l'utilité et l'impact. Toutefois, ces objectifs ne pourront être atteints sans ressources financières. Il importe d'associer l'attachement à un système fort et efficace à l'accroissement des ressources en provenance de tous les membres selon leur capacité.

28. **M. Dae Won Suh** (République de Corée) dit que l'amélioration de l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies devrait se traduire par un renforcement de l'impact global et de l'efficacité de ses activités de développement, à condition que l'on dispose d'un financement suffisant. La résolution 50/227 a donné un coup de fouet à la revitalisation du rôle de l'Organisation dans la coopération au service du développement. Les réformes ont contribué à éviter les chevauchements d'activités et amélioré la capacité de l'Organisation de relever les nouveaux défis économiques et sociaux mondiaux.

29. L'accord auquel est parvenu le Conseil de reconfigurer les quatre organes subsidiaires prioritaires devrait accroître l'efficacité avec laquelle l'Organisation s'occupe de domaines tels que les ressources naturelles, l'énergie, la science et la technologie. Il s'impose d'harmoniser les programmes de travail des commissions techniques du Conseil afin

d'éviter les doubles emplois; les meilleures pratiques des méthodes de travail des commissions devraient être diffusées et le Conseil devrait tirer pleinement parti de son avantage comparatif en ce qui concerne les questions intersectorielles et remplir son rôle de fournisseur de directives. Les commissions régionales devraient continuer de veiller à répondre aux nouveaux besoins des États Membres, en tenant compte de l'évolution des tendances économiques et sociales et du paysage régional et institutionnel. La coordination devrait être renforcée entre tous les acteurs aux niveaux national et régional. La tenue de sessions distinctes sur des thèmes spécifiques serait un moyen des plus utiles d'améliorer l'efficacité du rôle de coordination du Conseil.

30. Si l'on veut que la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods réalise les objectifs communs, il faudrait déployer des efforts concertés pour renforcer le dialogue politique et coordonner les activités opérationnelles respectives au niveau des pays. De plus, pour renforcer la complémentarité, il faudrait s'employer à renforcer la consultation interorganisations à l'aide du système des coordonnateurs résidents. Tous ces efforts devraient d'ailleurs être étendus, au-delà du système des Nations Unies, à d'autres acteurs tels que le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et les banques de développement régionales.

31. **M. Martínez-Aguilar** (Mexique) se félicite du consensus que les consultations officieuses ont permis de dégager, au sujet de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, sur les mandats et les méthodes de travail de la Commission de la science et de la technique au service du développement, du Comité de la planification du développement, du Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement et du Comité des ressources naturelles – les « Quatre Amis » -, des commissions techniques chargées du suivi des conférences et sommets organisés par les Nations Unies, et des commissions régionales.

32. La délégation mexicaine est d'avis que si le Conseil veut maintenir une perspective unifiée et la cohérence de ses travaux, il ne faut pas scinder ou déplacer sa session de fond.

33. Parmi les propositions du Secrétaire général figurant dans le rapport A/53/137-E/1998/66, celle tendant

à faire tenir des sessions conjointes par les Deuxième et Troisième Commissions semble prématurée compte tenu des dispositions de la résolution 50/227 sur la coordination entre ces deux grandes commissions.

34. Toutefois, le Mexique appuie les recommandations tendant à renforcer la coopération entre le Conseil et les institutions de Bretton Woods à la lumière du succès de la première réunion de haut niveau qu'ils ont tenue en avril 1998 : la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et ces institutions doit être renforcée afin de remédier aux incidences négatives de l'instabilité des marchés financiers, de formuler des politiques macroéconomiques tenant compte des priorités en matière de développement social et de coordonner les activités des différents organismes des Nations Unies qui s'occupent de développement.

35. **Mme Linde** (États-Unis d'Amérique) se félicite du consensus que les consultations officieuses ont permis de dégager sur des mesures visant à rationaliser les « Quatre Amis » et les commissions régionales et les commissions techniques, rendre leur production plus utile et encourager la coordination et la complémentarité entre ces institutions. Toutefois, il faut aller plus loin pour rendre ces organes, et le Conseil lui-même, plus efficace et productif.

36. Cela étant, la délégation des États-Unis aurait préféré voir la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) assumer les responsabilités de la Commission de la science et de la technique au service du développement et estime que le Comité de la planification du développement devrait être transformé en un groupe spécial d'experts.

37. Les États-Unis savent gré au Secrétariat de l'attention qu'il accorde à la question du Compte pour le développement, mais formulent des réserves quant à la question de savoir si le concept de techniques de l'information présenté dans le rapport E/1998/81 est la solution la plus avantageuse pour les bénéficiaires des fonds du Compte pour le développement : les projets proposés complètent les activités exécutées par les Nations Unies dans le domaine du développement, mais les États-Unis pensent qu'un rang de priorité trop élevé leur est accordé et qu'une approche axée sur les pays pourrait maximiser le rendement des investissements. En fait, le Secrétariat devrait prouver que chaque proposition figurant dans le rapport E/1998/81 satisfait aux critères indiqués par le Secrétaire général au paragraphe 3 du document A/52/848.

38. La délégation des États-Unis appuie vigoureusement les recommandations formulées dans le document E/1998/61 sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods et souscrirait également à une reprise des échanges fructueux tels que la première réunion de haut niveau tenue en avril 1998 entre le Conseil et ces institutions.

39. **M. Gerus** (Biélorus) souscrit aux propositions tendant à poursuivre les réformes élaborées dans le cadre des consultations officielles tenues sur la rationalisation des organes subsidiaires du Conseil, en particulier aux propositions touchant la revitalisation des travaux des commissions techniques : programmes de travail pluriannuels harmonisés, rapports annuels sur les perspectives de renforcement de la coopération en matière de suivi des conférences établis par le Secrétariat, et réunions périodiques de coordination entre le Bureau du Conseil et les bureaux des commissions techniques.

40. La délégation biélorussienne appuie également les recommandations découlant de l'examen des travaux des commissions régionales tendant à renforcer leur rôle en matière de suivi des conférences et sommets à l'échelle du système. Elle estime que les commissions régionales pourraient servir de catalyseurs aux fins de la suite à donner au niveau régional aux recommandations internationales en élaborant des mécanismes efficaces de coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les institutions spécialisées compétentes.

41. Toutefois, lorsqu'il impose ses exigences aux commissions régionales, le Conseil ne doit pas perdre de vue que ces dernières se trouvent dans une situation très difficile car elles ont engagé des réformes de grande envergure et manquent de ressources financières. Les transformations en cours au sein des commissions régionales ne doivent en aucune façon se traduire par une diminution de leurs activités, mais, au contraire, leur permettre d'être mieux à même de tirer parti d'une coopération internationale efficace dans les domaines économique et social. À ce propos, l'intervenant note que la Commission économique pour l'Europe a vu le nombre de ses membres presque doubler pendant les années 90 alors que son financement restait pratiquement inchangé. Les autres commissions régionales doivent également faire face à des difficultés financières et il exprime l'espoir de voir la situa-

tion se redresser, au moins en partie, dans le projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001.

42. Le Biélorus se félicite de la tenue en avril 1998 de la première réunion de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods car, même s'il est bien connu que le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale ne sont pas des organisations caritatives, les ressources qu'elles peuvent mobiliser peuvent également fournir un appui essentiel aux activités menées par l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir le développement dans le monde. Les échanges d'information et le resserrement des liens de coopération au niveau des pays entre les représentants des institutions de Bretton Woods et les coordonnateurs résidents accéléreront le processus de renforcement de la coopération entre eux, mais il importe de mener plus loin la réflexion sur la façon de pérenniser la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods à l'échelle du système.

43. **M. Kitazawa** (Japon) dit que le Japon appuie l'idée de réinvestir les économies tirées des réformes de l'ONU dans des programmes de développement depuis que le Premier Ministre Hashimoto l'a préconisé au sommet de Lyon en 1996. Par la suite, le Japon a également appuyé le concept de Compte pour le développement. Les projets utilisant les fonds inscrits à ce Compte symboliseront l'utilité de l'Organisation des Nations Unies et il convient de leur assurer ainsi qu'au Compte lui-même une large publicité : l'Organisation des Nations Unies devrait renforcer l'appui et la compréhension que lui témoigne la communauté internationale en montrant qu'elle procède à des réformes et qu'elles produisent des résultats tangibles.

44. Le Japon appuie l'orientation générale des propositions concernant des projets relatifs aux techniques de l'information figurant dans le rapport E/1998/81 car ces techniques sont essentielles au développement et à la participation des pays en développement à la mondialisation de l'économie. Le Conseil doit donc réfléchir à la façon d'appliquer les nouvelles technologies à la promotion du développement. De l'avis de la délégation japonaise, un projet intégré visant à créer un réseau mondial pour le développement pourrait être plus utile que les projets recommandés : même s'il est question dans le rapport de « réseaux pour le développement », la proposition présentée consiste à demander à chaque organisation d'exécuter son projet de façon indépendante.

45. La délégation japonaise tient à mentionner plus particulièrement le réseau de recherche pour l'analyse des politiques à l'échelle mondiale, dont l'importance toute particulière découle de son rôle en matière de renforcement des capacités et de promotion d'une bonne gouvernance dans le cadre du développement. Tout en considérant favorablement la place faite aux techniques de l'information dans ce projet également, l'intervenant note que la proposition relative au projet de centre du développement accessible en ligne qui le précède n'explique pas clairement la structure et la fonction de ce centre et ne présente pas suffisamment d'informations pour que l'on puisse calculer les ressources dont il aurait besoin. Il faudra disposer d'informations supplémentaires sur ces propositions avant qu'elles ne puissent être examinées par les grandes commissions, notamment d'informations sur la façon dont les données seraient mises à la disposition des participants au projet.

46. Le Japon se félicite de l'examen exploratoire conjoint de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods (E/1998/61) et préconise l'établissement de nouveaux rapports conjoints sur la question.

47. **M. Pankin** (Fédération de Russie) dit que sa délégation se félicite des propositions de réforme concernant la réorganisation des travaux de l'Assemblée générale et du Conseil et la coopération entre les différents organes subsidiaires, y compris les Deuxième et Troisième Commissions, mais il reste des lacunes à combler et les progrès ont été limités dans certains domaines. À cet égard, l'intervenant partage l'avis de la République de Corée selon lequel il ne convient pas de se hâter de lancer de nouvelles initiatives : les tâches énoncées dans la résolution 50/227 de l'Assemblée générale doivent d'abord être exécutées.

48. La délégation de la Fédération de Russie se félicite des innovations récemment intervenues dans les travaux du Conseil, telles que la première réunion de haut niveau qu'il a tenue en avril avec les institutions de Bretton Woods, mais est opposée à toute fragmentation des sessions de fond du Conseil : le dispositif en vigueur est le meilleur, étant bien entendu que des réunions ou sessions spéciales seront convoquées selon que de besoin.

49. La délégation de la Fédération de Russie fait également bon accueil aux réformes liées aux travaux des

« Quatre Amis » et se félicite des progrès obtenus au cours des consultations officielles.

50. L'intervenant voit dans l'examen exploratoire conjoint de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods (E/1998/61) une avancée majeure et apprécie l'accent que met le rapport sur les approches stratégiques de la réalisation des objectifs à long terme. La réunion de haut niveau d'avril a recensé les domaines dans lesquels il convient de multiplier les actions communes et il y aurait lieu, à l'avenir, de mieux choisir la structure et les dates des réunions de ce genre : il s'agirait de mettre l'accent sur des thèmes ou événements présentant un intérêt non pas simplement pour le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, mais aussi pour l'ensemble de la communauté internationale.

51. **Mme Fahmy** (Observatrice de l'Égypte), à propos du rapport sur l'emploi des dividendes pour le développement (E/1998/81), souscrit à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

52. Le Conseil méconnaît la Charte en général et la résolution 52/235 de l'Assemblée générale en particulier en examinant une question, le Compte pour le développement, qui devrait être traitée dans le cadre du chapitre 34 du budget-programme par l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination (CPC), de la Deuxième Commission et de la Cinquième Commission.

53. L'intervenante fait sienne l'idée exprimée par le représentant du Japon selon laquelle le Secrétariat devrait fournir des informations supplémentaires, conformément à la résolution 52/235 de l'Assemblée générale, concernant l'allocation de ressources financières au titre du chapitre 34 du budget-programme, de façon que le CPC, la Deuxième Commission et la Cinquième Commission puissent se prononcer en connaissance de cause avant que l'Assemblée générale ne tranche la question.

54. **M. Maroof** (Pakistan) note que le rapport du Secrétaire général sur l'emploi des dividendes pour le développement (E/1998/81) a été établi conformément au paragraphe 6 de la résolution 52/235 de l'Assemblée générale, dans lequel celle-ci a prié le Secrétaire général de présenter des propositions concernant l'utilisation du crédit disponible au chapitre 34 du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999. La

délégation pakistanaise présentera à une date ultérieure ses observations de fond sur le rapport.

55. **M. Hanson-Hall** (Observateur du Ghana), appuyé par **M. Enrico** (Argentine) et **M. Ravou-Akii** (Observateur de Vanuatu), dit que le rapport du Secrétaire général doit d'abord être examiné par les organes intergouvernementaux compétents.

56. **Mme Dulce Buergo** (Cuba) dit que le Conseil devrait s'abstenir d'indiquer ses vues sur le rapport du Secrétaire général jusqu'à ce que l'Assemblée générale se soit prononcée sur les critères qui devraient régir l'utilisation du Compte pour le développement.

57. **Mme Singgih** (Observatrice de l'Indonésie), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, demande comment les institutions de Bretton Woods en général et la Banque mondiale en particulier traitent de la question du lien entre les droits de l'homme et le développement, dans la mesure où les droits de l'homme ne relèvent pas de la compétence des institutions de Bretton Woods. Elle souhaiterait également connaître les mesures qui sont prises pour renforcer les relations entre les hauts fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods dans le cadre des mécanismes existants de coordination de l'aide.

58. **M. Manz** (Observateur de l'Autriche) souscrit pleinement à la recommandation du Secrétaire général tendant à ce que l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods renforcent leur coopération avec le Comité d'aide au développement de l'OCDE en vue d'élaborer et d'utiliser des indicateurs socio-économiques uniformes pour suivre les progrès accomplis et à ce que l'on accorde une place importante à la coopération au niveau des pays en matière d'indicateurs sociaux et de suivi des progrès. Vu la nécessité d'une spécificité au niveau des pays, d'une part, et celle d'une cohérence des indicateurs mondiaux, d'autre part, il serait bon de savoir comment l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods pourraient développer des avantages comparatifs en s'appuyant sur les réalités de chaque pays et comment le développement de ces avantages pourrait répondre au besoin d'une prestation globale et intégrée de services. L'intervenant souhaiterait également obtenir des précisions sur le système de valeurs auquel le représentant spécial de la Banque s'est référé.

59. **M. Sfeir-Younis** (Représentant spécial de la Banque mondiale) dit, à propos de l'intégration des droits

de l'homme aux activités de la Banque mondiale, que la Banque est pleinement consciente du lien entre les droits de l'homme et le développement et utilise son avantage comparatif pour créer un cadre facilitant l'exercice des droits de l'homme. Elle considère l'amélioration des services publics, l'élimination de la pauvreté et l'intégration d'une perspective antisexiste comme les fondements non seulement des droits civils, mais aussi du droit au développement et, à cette fin, elle est prête à collaborer avec les autres organismes des Nations Unies à la réalisation de programmes opérationnels dans ces domaines.

60. Pour donner un exemple de la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale au niveau des coordonnateurs résidents, l'intervenant fait observer que les hauts fonctionnaires des deux organisations, y compris les coordonnateurs résidents, assistent à des séminaires et à des ateliers visant à renforcer la coordination sur le terrain. L'assistance technique fournie par la Banque est de plus en plus gérée de façon décentralisée par le biais d'un nombre croissant de bureaux de pays. Toutefois, l'expansion sur le terrain offre la possibilité de rationaliser les mécanismes de coordination interorganisations afin de garantir les synergies et d'éviter les doubles emplois.

61. L'établissement d'un lien entre les indicateurs mondiaux et les indicateurs de pays est une autre question essentielle. Le domaine du développement durable et de la pauvreté, dans lequel l'intervenant a acquis de l'expérience, est l'un de ceux où la réalisation des objectifs mondiaux est déterminée par le succès des programmes de pays. La Banque est disposée à aider les pays en développement et les autres institutions à définir les critères appropriés pour mesurer les progrès accomplis dans ce domaine.

62. Il est essentiel d'adopter une approche intégrée de la coordination en intégrant des préoccupations environnementales et sexospécifiques aux projets au stade de la planification, non après leur achèvement.

63. Enfin, en ce qui concerne les systèmes de valeurs, il faut bien se rendre compte que les paradigmes dont découlaient les choix en matière de développement faits pendant les années 60, 70, voire 80 ont changé. Dans le cadre de leurs réformes, les organisations s'occupant de développement doivent donc tenir dûment compte de ce changement de paradigme.

La séance est levée à 17 h 30.